

Demande de Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

- i** Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
 - i** Depuis le 1^{er} septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ».
- Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.**

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

P C 0 8 4 1 2 2 2 3 N 0 0 4 4

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

La présente déclaration a été reçue à la mairie

le **1 3 / 1 1 / 2 0 2 3**



Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National
- au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 Identité du demandeur^[1]

i Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1.1 Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom

Prénom

Date et lieu de naissance : Date : ___/___/___

Commune : _____

Département : ___ ___ ___ Pays : _____

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination

SCEA LOU MISTRAOU

Raison sociale

LOU MISTRAOU

N° SIRET

3 9 9 3 1 4 4 0 0 0 0 0 4 1

Type de société (SA, SCI...)

SCEA

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom

NOUVEAU

Prénom

ERIC

2 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 2001 Voie : Avenue Dwight Eisenhower

Lieu-dit : _____

Localité : Carpentras

Code postal : 8 4 2 0 0 BP : ___ ___ Cedex : ___

Téléphone : ___ ___ ___ ___ Indicatif pour le pays étranger : ___ ___

Adresse électronique :

[REDACTED]@[REDACTED]

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : _____ Division territoriale : _____

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)^[2]

i Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.

Pour un particulier : Madame Monsieur

Nom

Prénom

Pour une personne morale :

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom

Prénom

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : _____ Indicatif pour le pays étranger : _____

Adresse électronique : _____

@ _____

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

i Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire^[3].

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : LES BAS MALANCONS

Localité : Sarrians

Code postal : 8 4 2 6 0

Références cadastrales^[4] :

i Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14.

Préfixe : _____ Section : A T Numéro : 2 0 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 60243

3.2 Situation juridique du terrain

i Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

[3] Si votre projet d'aménagement est situé dans le périmètre d'une opération de revitalisation du territoire et prévu par un contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA), la contiguïté des parcelles n'est pas requise dans le cadre d'une demande de permis d'aménager.

[4] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

4 À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

(i) Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction).

4.1 Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés quel que soit le secteur de la commune

(i) Cochez la ou les cases correspondantes.

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
 - Contenance (nombre d'unités) : _____
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
 - Superficie en m² : _____
 - Profondeur en m (pour les affouillements) : _____
 - Hauteur en m (pour les exhaussements) : _____

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé^[5] :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques^[5] :

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle^[5] :

- Création d'un espace public

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : _____

[5] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés : _____ Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : _____

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot

Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande

La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non

4.3 À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : _____

Nombre maximal de personnes accueillies : _____

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL : _____

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) : _____

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 Architecte

Vous avez eu recours à un architecte^[6] : Oui Non

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Pour un architecte personne physique :

Nom de l'architecte :

Prénom :

Pour un architecte personne morale :

Dénomination

Raison sociale

AGENCE MARJORIE BOUCHET ARCHITECTE

AGENCE MARJORIE BOUCHET ARCHITECTE

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

8 1 2 4 8 3 8 1 6 0 0 0 3 7

EURL

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom

Prénom

BOUCHET

MARJORIE

Numéro : 105 Voie : Rue Jules Ferry

Lieu-dit : _____

Localité : Carpentras

Code postal : 8 4 2 0 0 BP : _____ Cedex : _____

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes^[7] : S17624PC000202051

Conseil régional de l'ordre : PACA

Téléphone : _____ ou Télécopie : _____ ou

Adresse électronique : _____@_____

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte, veuillez cocher la case ci-dessous^[8] :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 Nature du projet envisagé

- Nouvelle construction Travaux sur construction existante
 Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

[6] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

[7] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes. Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes.

[8] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : _____

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, indiquez sa puissance crête _____ kW et la destination principale de l'énergie produite : _____

5.3 Informations complémentaires

• Nombre total de logements créés : 0 _____ dont individuels : _____ dont collectifs : _____

• Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social _____ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) _____ Prêt à taux zéro _____

Autres financements : _____

• Mode d'utilisation principale des logements :

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

Résidence principale Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :

Piscine Garage Véranda Abri de jardin

Autres annexes à l'habitation : _____

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme

Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées

Autres, précisez : _____

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce _____ 2 pièces _____

3 pièces _____ 4 pièces _____ 5 pièces _____ 6 pièces et plus _____

• Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol _____ et au-dessous du sol _____

• Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

Transport Enseignement et recherche Action sociale

Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

5.5 Destination des constructions et tableau des surfaces

① Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R. 123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1^{er} janvier 2016.

Surfaces de plancher^[9] en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[10] (B)	Surface créée par changement de destination ^[11] (C)	Surface supprimée ^[12] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[11] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ^[13]						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière	39160,00	96155,00				135315
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)	39160	96155				135315

[9] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R. 111-22 du Code de l'urbanisme).

[10] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[11] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

[12] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

[13] L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

① Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5.

Surface de plancher en m² [14]

Destinations ^[15]	Sous-destinations ^[16]	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[17] (B)	Surface créée par changement de destination ^[18] ou de sous-destination ^[19] (C)	Surface supprimée ^[20] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[18] ou de sous-destination ^[19] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) – (D) – (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)							

[14] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R. 111-22 du Code de l'urbanisme).

[15] Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.

[16] Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.

[17] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[18] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

[19] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

[20] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : 0 Après réalisation du projet : 0

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _ _ _ _ _

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _ _ _ _ _

Nombre de places : _____

Surface totale affectée au stationnement : _____ m², dont surface bâtie : _____ m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : _____

6 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

i Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

Démolition totale Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logements démolis : _ _ _

7 Participation pour voirie et réseaux

i Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

7.1 Pour un particulier Madame Monsieur

Nom

Prénom

7.2 Pour une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom

Prénom

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Adresse électronique :

@

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : _____ Division territoriale : _____

8 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)

porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L. 181-1 du code de l'environnement

fait l'objet d'une dérogation au titre du L. 411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)

porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement

déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre

Indiquez également si votre projet :

i Informations complémentaires

se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

se situe dans les abords d'un monument historique

2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme

Précisez laquelle :

est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L. 712-3 du code de l'énergie

porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques

9 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé (e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ». Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

M. Eric NOUVEAU, SCEA
LOU MISTRAOU

À CARPENTRAS

Fait le 1 / 3 / 1 / 1 / 2 / 0 / 2 / 3

Signature du (des) demandeur(s)

⚠ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

10 Pour un permis d'aménager portant sur un lotissement

En application de l'article L. 441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Information à remplir sur le professionnel sollicité :

architecte paysagiste-concepteur

Pour un architecte personne physique :

Nom

Prénom

Pour un architecte personne morale :

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom

Prénom

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique :

_____ @ _____

Pour les architectes uniquement :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes^[21] : _____

Conseil régional de l'ordre de : _____

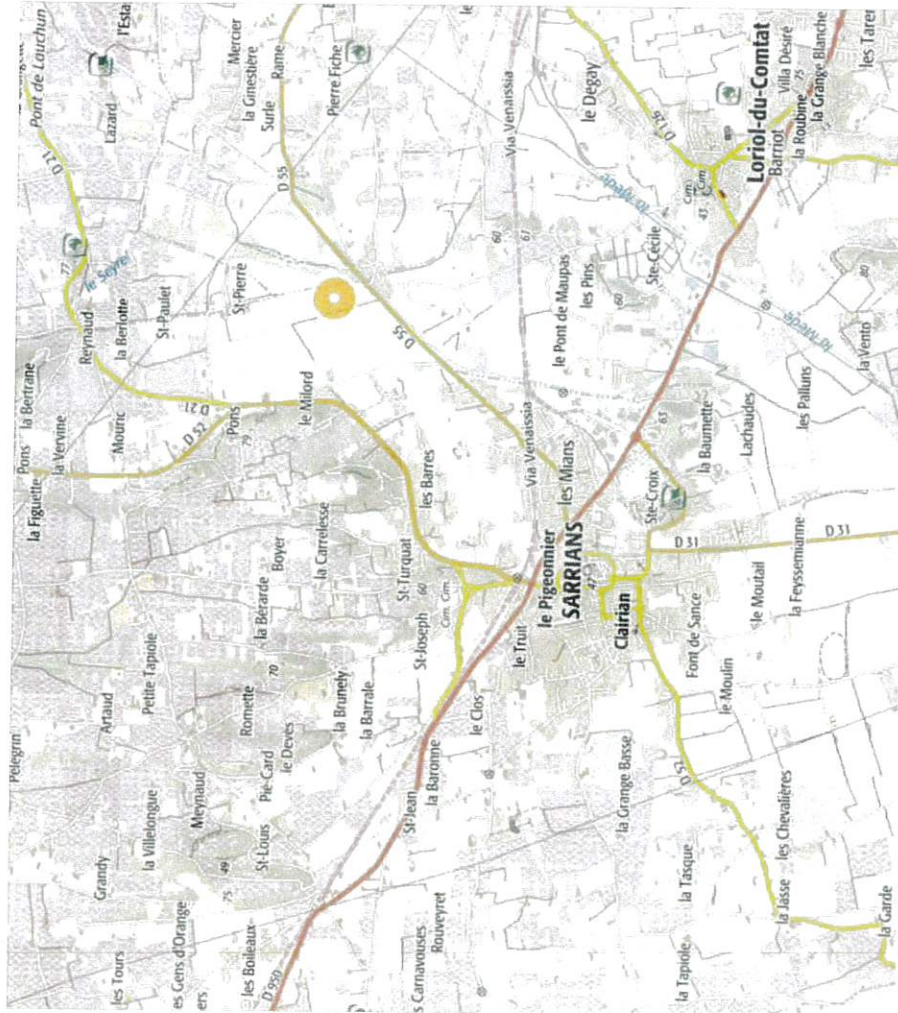
[21] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes. Les six premiers caractères correspondent au numéro d'inscription à l'ordre des architectes.

Références cadastrales : fiche complémentaire

① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : _____	Section : <u>A T</u>	Numéro : <u>2 1 4</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : <u>2757</u>
Préfixe : _____	Section : <u>A T</u>	Numéro : <u>2 2 6</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : <u>26858</u>
Préfixe : _____	Section : <u>A T</u>	Numéro : <u>2 7 7</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : <u>4415</u>
Préfixe : _____	Section : <u>A T</u>	Numéro : <u>3 5 3</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : <u>514</u>
Préfixe : _____	Section : <u>A T</u>	Numéro : <u>3 5 5</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : <u>742</u>
Préfixe : _____	Section : <u>A T</u>	Numéro : <u>1 0</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : <u>2789</u>
Préfixe : _____	Section : <u>A T</u>	Numéro : <u>1 1</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : <u>2598</u>
Préfixe : _____	Section : <u>A T</u>	Numéro : <u>1 2</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : <u>38180</u>
Préfixe : _____	Section : <u>A T</u>	Numéro : <u>1 5</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : <u>893</u>
Préfixe : _____	Section : <u>A T</u>	Numéro : <u>1 6</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : <u>112</u>
Préfixe : _____	Section : <u>A T</u>	Numéro : <u>1 7</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : <u>1041</u>
Préfixe : _____	Section : <u>A T</u>	Numéro : <u>1 8</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : <u>1553</u>
Préfixe : _____	Section : <u>A T</u>	Numéro : <u>1 9</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : <u>9935</u>
Préfixe : _____	Section : <u>A T</u>	Numéro : <u>2 1</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : <u>11662</u>
Préfixe : _____	Section : <u>A T</u>	Numéro : <u>2 2</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : <u>12754</u>
Préfixe : _____	Section : <u>A T</u>	Numéro : <u>2 3</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : <u>19790</u>
Préfixe : _____	Section : <u>A T</u>	Numéro : <u>2 4</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : <u>41348</u>
Préfixe : _____	Section : <u>A T</u>	Numéro : <u>2 5</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : <u>38355</u>
Préfixe : _____	Section : <u>A T</u>	Numéro : <u>2 6</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : <u>1825</u>
Préfixe : _____	Section : <u>A T</u>	Numéro : <u>2 7</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : <u>81741</u>
Préfixe : _____	Section : <u>A T</u>	Numéro : <u>2 8</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : <u>3107</u>
Préfixe : _____	Section : <u>A T</u>	Numéro : <u>2 9</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : <u>24542</u>
Préfixe : _____	Section : <u>A T</u>	Numéro : <u>3 0</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : <u>1050</u>
Préfixe : _____	Section : <u>A T</u>	Numéro : <u>3 1</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : <u>8251</u>
Préfixe : _____	Section : <u>A T</u>	Numéro : <u>3 2</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : <u>12671</u>

Superficie totale du terrain (en m²) : 495131



PLAN DE SITUATION



EXTRAIT CADASTRAL PARTIEL - SECTION AT

Maitre d'Ouvrage:

SCEA LOU MISTRAOU
2001 Avenue Dwight Eisenhower
84200 CARPENTRAS

Architecte:



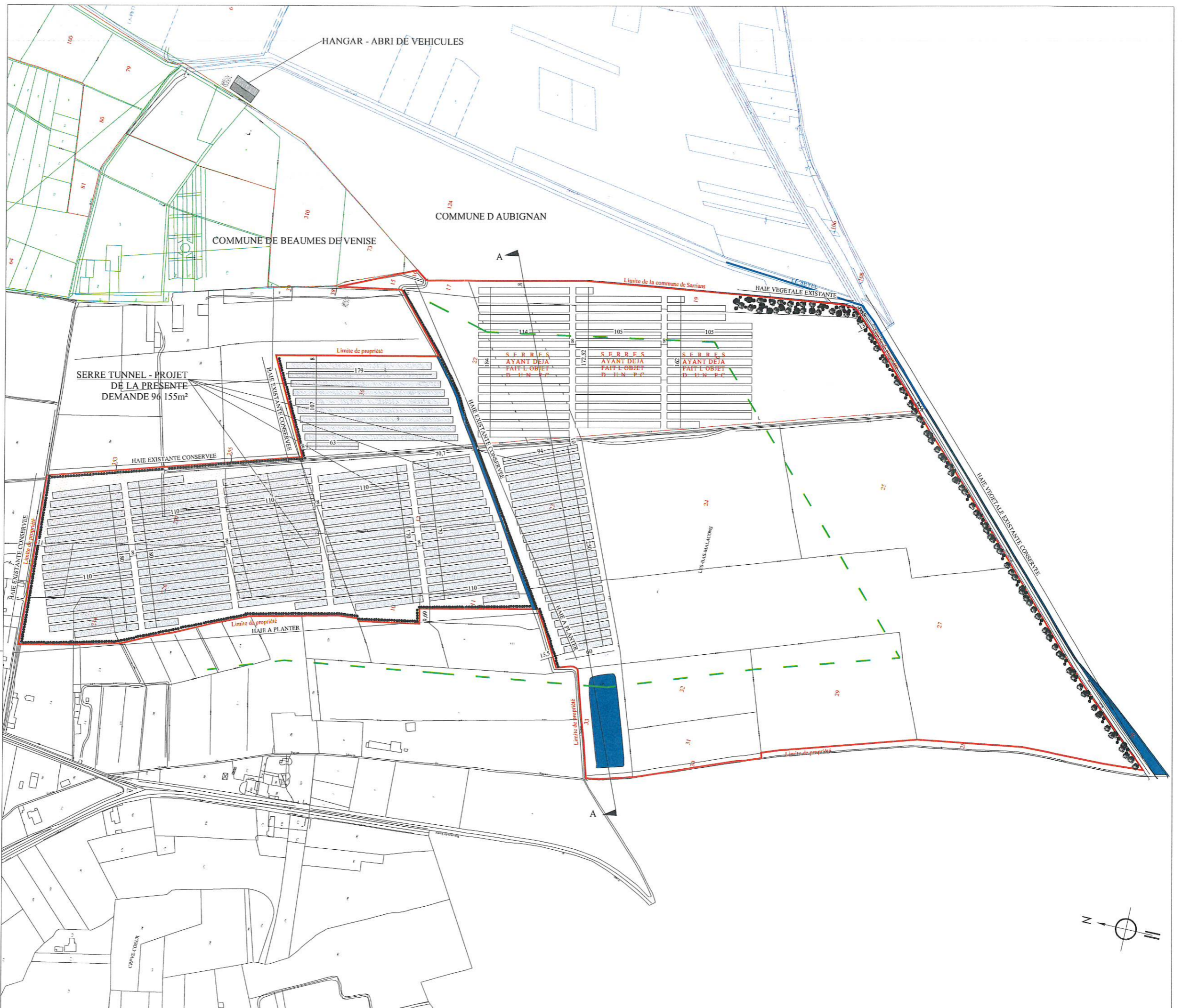
**SARL Agence Marjorie
BOUCHET Architecte**
105 rue Jules Ferry
84200 CARPENTRAS

CONSTRUCTION DE SERRES TUNNELS - IIEUDIT LES BAS MALANCONS - SARRIANS

Ech: sur plans


PC01.A - PLAN DE SITUATION & CADASTRE

NOVEMBRE 2023



CONSTRUCTION DE SERRES TUNNELS - LIEUDIT LES BAS
MALANCONS - SARRIENS

MAITRE D'OUVRAGE: SCEA LOU MISTRADU
2061 AVENUE DWIGHT EISENHOWER
84200 CARPENTRAS

MAITRISE D'OUVRAGE: ARCHITECTE
 AGENCE MARJORIE BOUCHET ARCHITECTE
105 Rue Jules Ferry
84200 CARPENTRAS
Tel 06 76 41 29 37

PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN N°:	LE MAITRE D'OEUVRE
ECH:	LE MAITRE D'OUVRAGE
1-1000e	

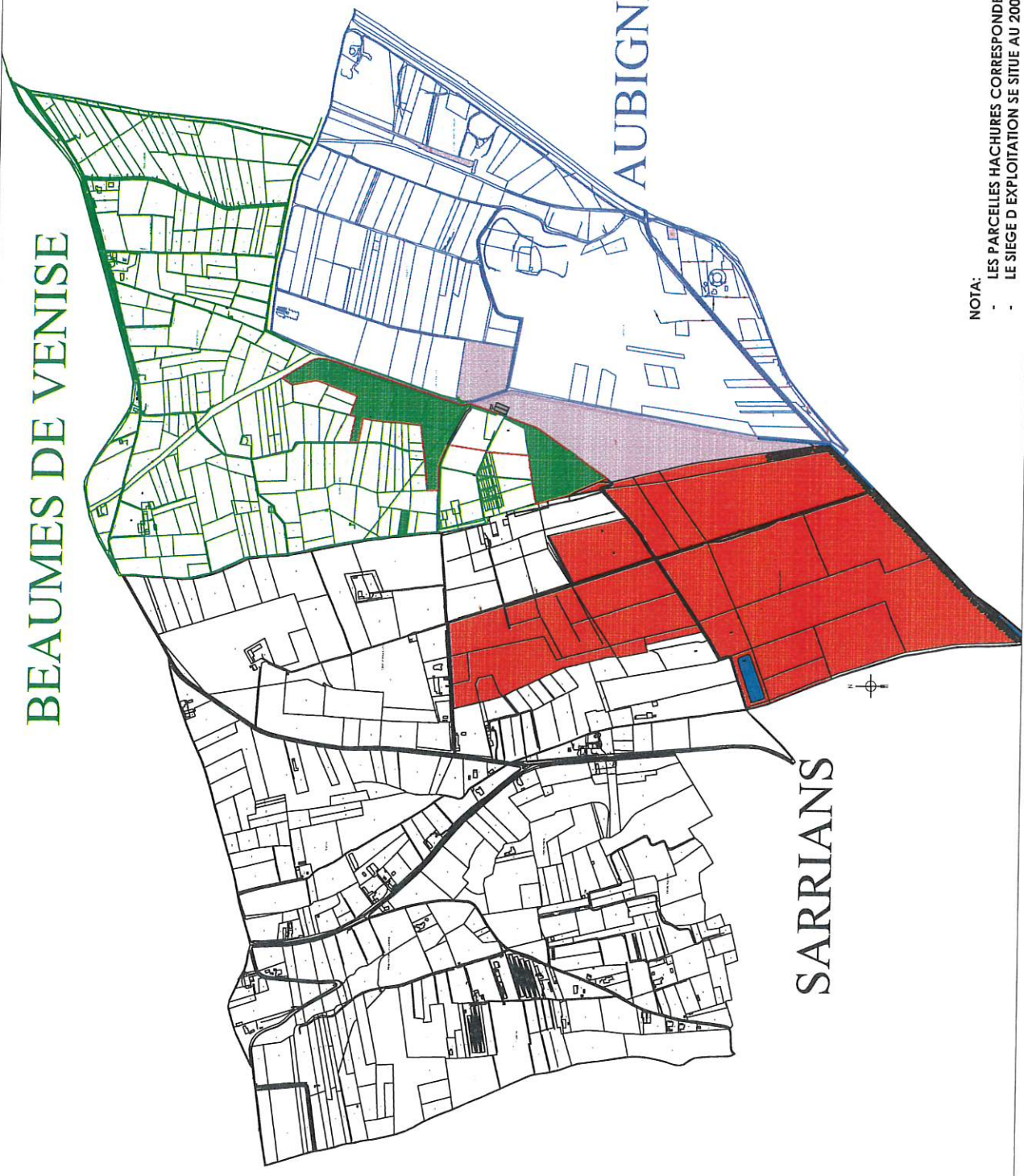
PC 2 - PLAN DE MASSE

PHASE: DPC Date: NOVEMBRE 2023

BEAUMES DE VENISE

AUBIGNAN

SARRIANS



NOTA:

- LES PARCELLES HACHURES CORRESPONDENT A L ENSEMBLE DES PARCELLES CULTIVEES
- LE SIEGE D EXPLOITATION SE SITUE AU 2001 AV DWIGHT EISENHOWER - 84200 CARPENTRAS

Maitre d'Ouvrage:

SCEA LOU MISTRAOU
2001 Avenue Dwight Eisenhower
84200 CARPENTRAS

Architecte:



**SARL Agence Marjorie
BOUCHET Architecte**
105 rue Jules Ferry
84200 CARPENTRAS

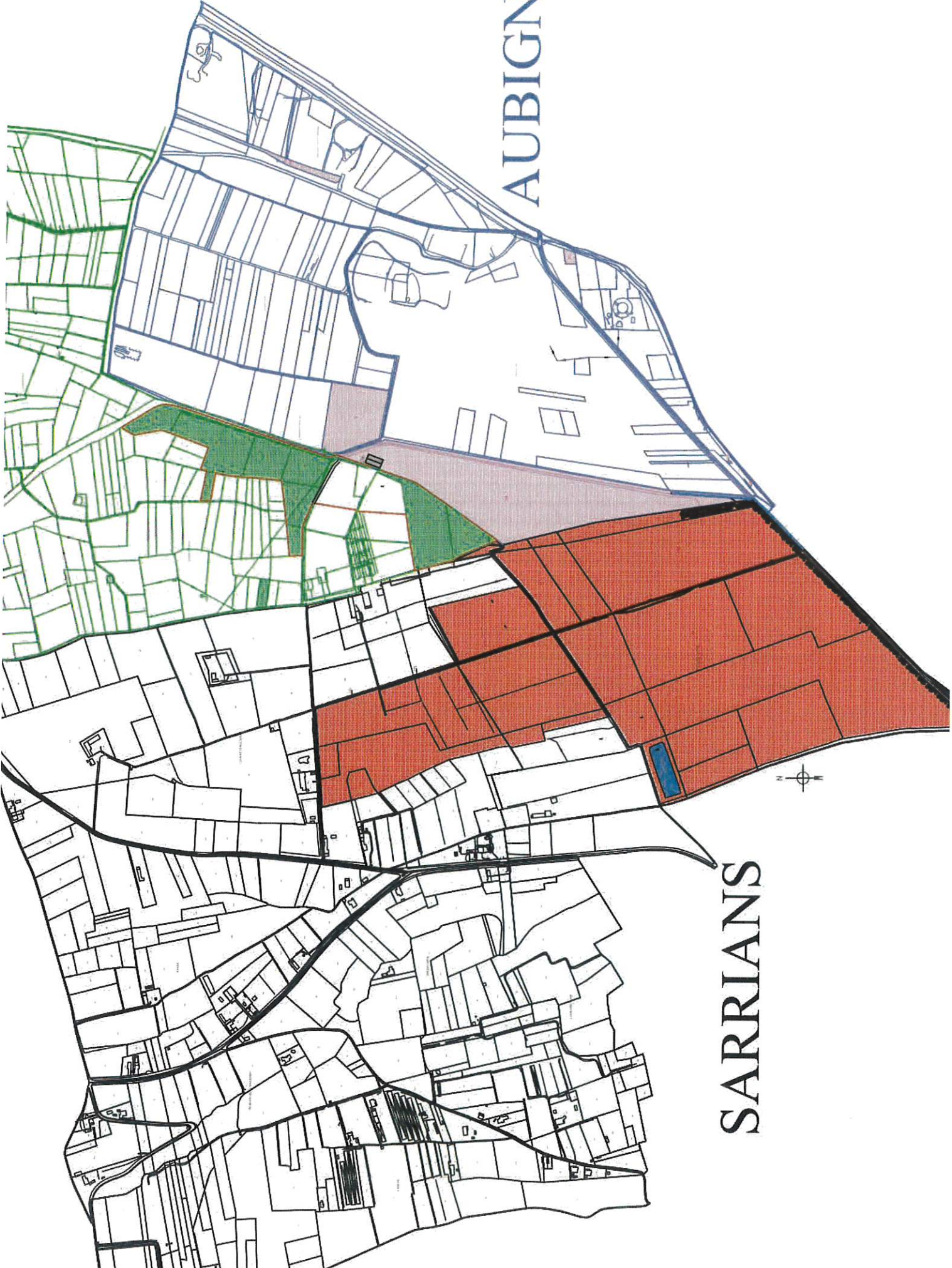
CONSTRUCTION DE SERRES TUNNELS - LIEUDIT LES BAS MALANCONS - SARRIANS

Ech: 1 - 10000e

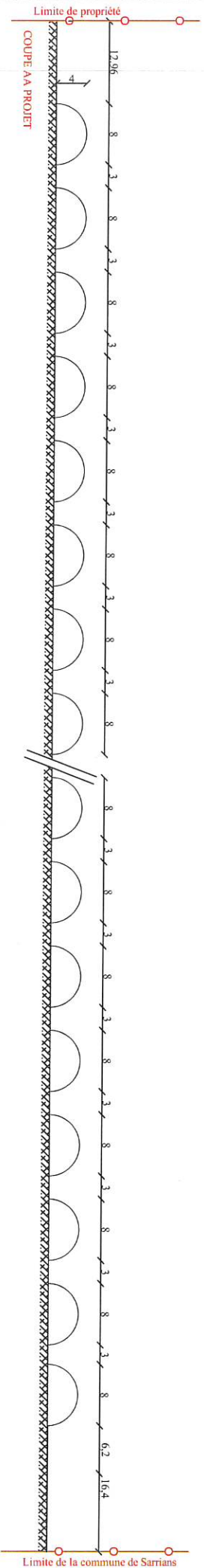
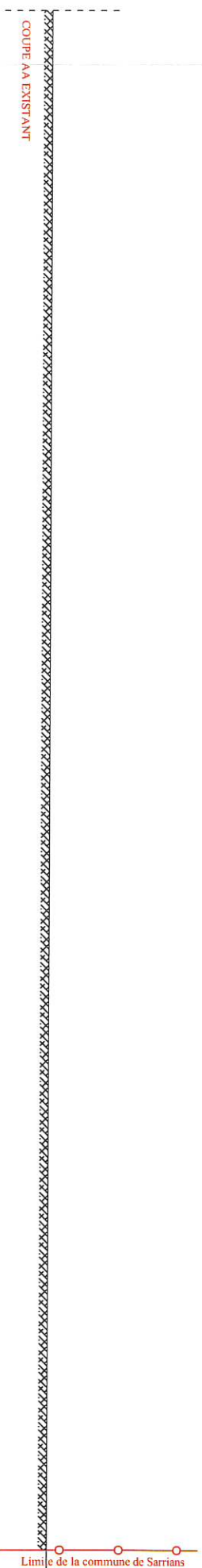
ANNEXE - EMPRISE FONCIERE GLOBALE

NOVEMBRE 2023

AUBIGNAN



SARRIANS



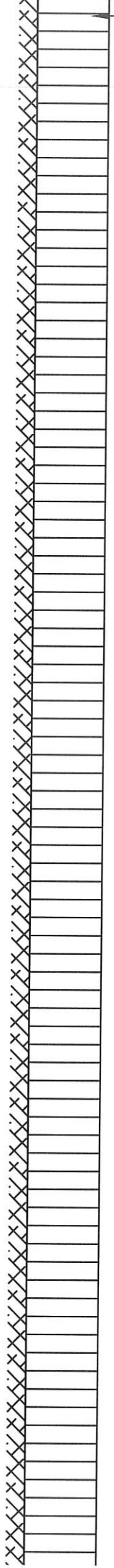
<p>Maitre d'Ouvrage:</p> <p>SCEA LOU MISTRAOU 2001 Avenue Dwight Eisenhower 84200 CARPENTRAS</p>	<p>Architecte:</p> <p>SARL Agence Marjoite BOUCHET Architecte 105 rue Jules Ferry 84200 CARPENTRAS</p>	<p>CONSTRUCTION DE SERRES TUNNELS - LIEUDIT LES BAS MALANCONNS - SARRIANS</p> <p>PC03 - COUPE AA EXISTANT ET PROJET</p>	<p>Ech: 1-500e</p> <p>NOVEMBRE 2023</p>
---	---	---	---



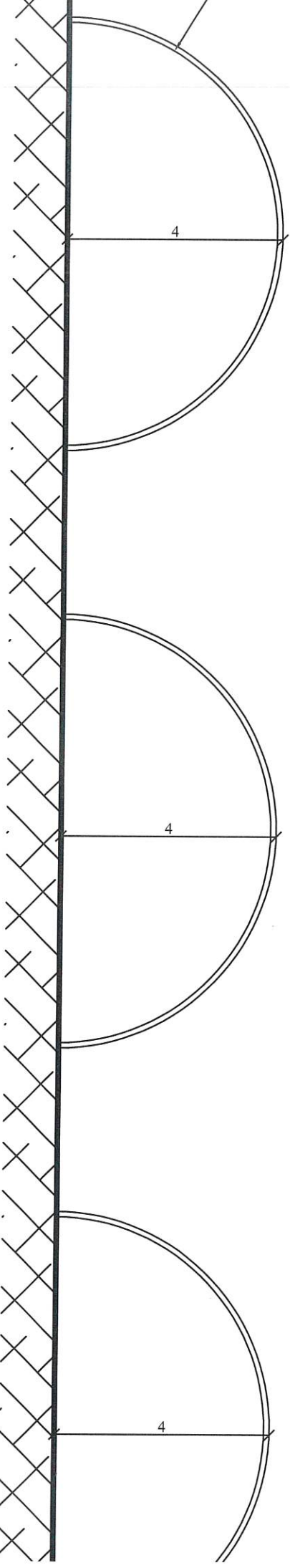
TUNNEL (voir plan de masse pour général) 1-300e

Arceaux métalliques recouverts de bâches

LONGUEUR VARIABLE VOIR PLAN DE MASSE



: SERRE TUNNEL 1-300e



Présentation SCEA LOU MISTRAOU :

La SCEA LOU MISTRAOU a été créée en 1995 pour poursuivre l'activité agricole familiale. Mr NOUVEAU a commencé en cultivant des fraises et des melons sur 3.5h de terres, comme ses parents avant lui. Au fil des ans des terres ont été prises en fermage afin d'agrandir l'activité. En 2013 la société s'est diversifiée en plantant de la vigne de table. Aujourd'hui la société LOU MISTRAOU cultive 16h de fraises de Carpentras, 35h de melons de Cavailon, 27ha de blé et 44h de vignes (dont 8h en AOC du Ventoux).

CA LOU MISTRAOU :

- CA 2020 : 4 112 566,39€ HT
- CA 2021 : 4 673 786,46€ HT
- CA 2022 : 5 094 752,13€ HT

Type production / volume production / surface exploitée (2022) :

- Fraise : 756,38 tonnes pour une surface exploitée de 16h
- Melons : 1225,97 tonnes pour une surface exploitée de 35h
- Raisins : 743,92 tonnes pour une surface exploitée de 44h

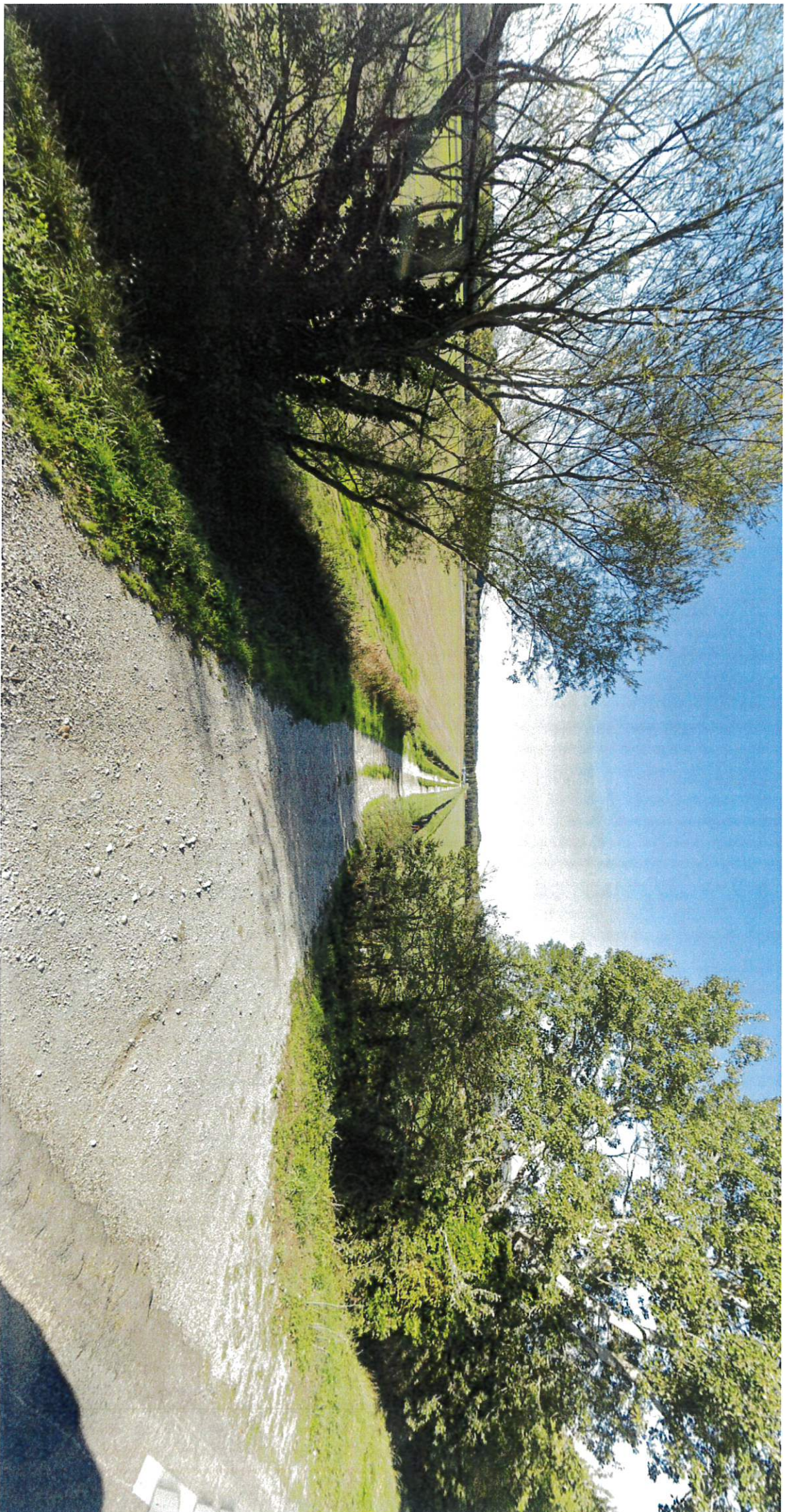
Réseau de distribution :

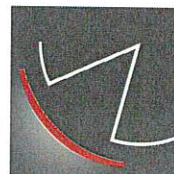
- Expéditeur LE JARDIN DES PAPES (84) :
 - 2021 : 4 227 900,03€ soit 90,46% du CA
 - 2022 : 4 600 535,72€ soit 90,30% du CA
- Cabane vente directe :
 - 2021 : 317 433,71€ soit 6,79% du CA
 - 2022 : 318 216,41€ soit 6,20% du CA
- Vente diverses (prestations de services) :
 - 2021 : 128 452,72€ soit 2,75% du CA
 - 2022 : 176 000€ soit 3,50% du CA

Nombre de salariés :

- 2022 : 6 Permanents et 70 saisonniers équivalent temps plein sur l'année (environ 110 saisonniers du mois d'avril au mois de septembre).

Constructions existantes : Un hangar ouvert appartenant à Mr NOUVEAU et accolé à sa maison personnelle et un hangar situé sur Aubignan de 700m² pour le stockage et l'entretien des machines agricoles.





SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

A la date du 08/11/2023

Description de l'entreprise	Entreprise active depuis le 01/01/1995
Identifiant SIREN	399 314 400
Identifiant SIRET du siège	399 314 400 00041
Dénomination	LOU MISTRAOU
Catégorie juridique	6597 - Société civile d'exploitation agricole
Activité Principale Exercée (APE)	01.13Z - Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
Appartenance au champ de l'ESS	Non
Appartenance au champ des sociétés à mission	

Description de l'établissement	Etablissement actif depuis le 30/01/2020
Identifiant SIRET	399 314 400 00041
Adresse	2001 AV DWIGHT EISENHOWER 84200 CARPENTRAS
Activité Principale Exercée (APE)	01.13Z - Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules

1 : Economie Sociale et Solidaire

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement : Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

Code de sécurité : **238416653C56D5B**

Pour contrôler cette attestation
connectez-vous :
<http://verification-attestations.msa.fr>



La validité de cette attestation et le détail des informations contenues
peuvent être contrôlés :
- en ligne sur notre site <https://alpes-vacluse.msa.fr>
- en ligne sur notre site <https://alpes-vacluse.msa.fr>
rubrique services en ligne > vérification d'attestations
- en contactant la Mutualité Sociale Agricole ALPES-VAUCLUSE ou son
délégué
Ce contrôle peut être effectué pendant un an après publication de l'attestation.

La Mutualité Sociale Agricole ALPES-VAUCLUSE certifie que l'entreprise

LOU MISTRAOU

2001 AV DWIGHT EISENHOWER

84200 CARPENTRAS

399314400

est affiliée auprès de notre organisme depuis une date antérieure au 01/01/2000.

Elle est constituée de :

Nom Prénom Matricule	Date d'affiliation	Qualité
NOUVEAU ERIC 1650684007187	antérieurement au 01/01/2000	membre de société non salarié agricole à titre principal

A la date du 09/11/2023

- la superficie mise en valeur par l'entreprise est de 101,7681 ha dont 13,8441 ha en cultures
spécialisées.

- l'activité NAF 0113Z (culture de légumes) est exercée à titre principal.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit, produite par la MSA sous forme
dématerialisée dans les conditions de sécurité requises par la loi.

Le Directeur

Attestation d'affiliation société
n° 84_DDA_20231109_632

Avignon, le 09/11/2023



Fiche de renseignements complémentaires, à joindre à toute demande de permis de construire en zone agricole déposée dans le cadre d'une exploitation agricole

Rappel des principes généraux : Les zones agricoles des documents d'urbanisme des communes (et les secteurs cultivables situés en dehors des parties urbanisées des communes sans POS) sont des secteurs du territoire communal réservés à l'activité agricole en raison de leur potentiel agronomique, biologique ou économique. Ne peuvent être admis dans ces zones que les constructions ou aménagements qui concourent au maintien et au développement de cette activité économique.

La présente fiche de renseignements a pour objet d'informer les services instructeurs de la demande de permis de construire. Elle vise à les renseigner sur la réalité de l'exploitation agricole et sur sa consistance; à exposer le projet de l'exploitation justifiant la demande de permis de construire; et à démontrer que les constructions projetées sont strictement liées et nécessaires à l'exploitation agricole.

A cet égard, il est important que la demande soit établie au nom de la structure exploitante, en ce qui concerne notamment toute construction autre que celle destinée au logement de l'exploitant.

Il importe par conséquent au demandeur de remplir soigneusement et complètement cette fiche, laquelle sera annexée au dossier de permis de construire déposé en mairie. Le visa du maire devra figurer en dernière page.

1. Rappel des éléments de la demande de permis de construire

Nom et prénom pour les personnes physiques : SCIA LOU DISTRAON

Raison sociale pour les personnes morales : SCIA LOU DISTRAON

Adresse : 301 Avenue Daxigat Eisenkruwer Bp 200 Camperlaas

Téléphone : 04 90 67 39 97 Adresse Internet :

Pour les sociétés (GAEC, SCEA, EARL, etc...), nom et prénom du représentant légal ou mandaté pour déposer la demande de permis : NOUVEAU ERIC

Adresse de la construction : Kuen - Ait les Pas Talangsons Bp 260 SARRIANS

Références cadastrales de la ou des parcelles :

Zonage du POS (ou PLU) : A

Nature de la ou des construction(s) : SCIERES AGRICOLES

Surface de la ou des construction(s), en shon et en shob : SHOB / SHON 23,26 ha

Le projet a-t-il déjà fait l'objet d'une demande de permis de construire : Non

(si oui, n° de PC de l'ancien dossier :)

Le demandeur est-il le propriétaire du terrain sur lequel sera assis la construction ? : Non

(si non, le pétitionnaire doit disposer d'un titre l'habilitant à construire sur celui-ci)

2. Renseignements statutaires sur le demandeur (ou son représentant pour les sociétés)

Nom(s) du ou des chef(s) d'exploitation : NOUVEAU ERIC

Nom(s) du ou des associés :

Capacités professionnelles du demandeur

Diplôme(s) : Certificat de niveau et application

Expérience professionnelle : Apiculteur depuis 40 ans.

- Autorisation d'exploiter : Oui / Non
 N° MSA: 1650684890517
 Date d'installation en qualité d'agriculteur: 01/10/1993
 date de délivrance: 01/10/1993

Faire Valoir :
 Propriétaire exploitant : 5,35 ha.
 Fermier : 16,40 ha
 Autres contrats de location ou de mise à disposition : ha
 Métayer : ha.
 → superficie totale : 12,75 ha

3.1. exploitation agricole

Principales productions végétales

Nature cultures + commentaires (AOC, produits bio, etc...)	Superficie	Designation
Don't sous abri	51 Ra	Marachage
telon couverts fraise carottes	27 Ra	Grandes cultures (céréales, oléoprotéagineux)
De	44 Ra	Arboriculture
table dont 9 Ra AOC		Viticulture (cuve et table)
		Autres (détailier)

Productions animales

Type d'élevage	Nombre de têtes
Ovins	
Caprins	
Autres (préciser)	

Personnel de l'exploitation

Statut	Permanent	Occasionnel
Exploitant (et co-exploitants)	1	/
Associés non exploitants	/	/
Aide familiale, salarié	5	65

✓ Constructions existantes, en propriété, en location ou en prêt gratuit, utilisées par l'exploitation agricole (à remplir obligatoirement et de façon exhaustive)

Propriétaire de la construction et type de contrat (location, occupation à titre gratuit, etc...)	Commune d'implantation et référence cadastrale du terrain + année de construction	Superficie	Fonction (logement de l'exploitant, hangar, bâtiment spécialisé, serres, gîte, etc...)
LOU MISTRAROU	BH 124 AUBIGNAN 2019	700 m ²	Hangar
LOU MISTRAROU	SAIPIANS AT 214 1926 1923 9771 3531 3571 401 211 11 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100	3,916 Ra	Serres

☛ Ce descriptif sera impérativement accompagné d'un plan de situation. (voir pièces à joindre à la demande) comportant l'implantation précise de tous les bâtiments existants, ainsi que l'implantation précise du bâtiment faisant l'objet de la demande. Ce plan comportera, en outre, l'indication de la nature de chacun des bâtiments identifiés (logement, hangar, etc...)

--	--	--

Constructions (suites)

Demande de permis de construire ou autorisation(s) antérieure(s) déposée(s) au nom des associés ou de la structure exploitante (au cours des 10 années précédant la demande)		
Date : 08/10/2018 Nature : 08400618C0026 PC n° : 08400618C0026 Décision : <input checked="" type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/> sans suite Signataire de la décision :	Date : 30/11/2018 Nature : 84182 20 C0019 PC n° : 84182 20 C0019 Décision : <input checked="" type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/> sans suite Signataire de la décision :	Date : 30/11/2018 Nature : 84182 20 C0019 PC n° : 84182 20 C0019 Décision : <input checked="" type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/> sans suite Signataire de la décision :

✓ Aides structurelles publiques au bénéfice de l'exploitation agricole :

✓ Existence d'un cahier des charges SAFER sur la ou les parcelles sur lesquelles est implanté le projet (si oui, date) : OUI en date du 19/10/2018

4 Le projet agricole - Justification du lien et de la nécessité du projet pour le fonctionnement de l'exploitation - (rubriques à remplir obligatoirement et de la façon la plus explicite possible)

1) détailler le projet agricole justifiant le ou les bâtiment protégés (besoins nouveaux, changement de situation, modernisation, diversification agricole, etc ...)

Site à l'urbanisation grandissante de la ville de Carpenas, et afin de répondre à la production + besoins supplémentaires installés des serres. Les serres servent à la culture hors-sol en goutte à goutte de fraises de Carpenas.

2) Description de la ou des constructions protégées [préciser en quoi elle(s) répond(ent) bien au projet]

Constructions de serres bâchées sans arrosage de sol

- Tout dossier de demande de permis de construire déposée en zone agricole dans lequel ne figure pas la présente fiche de renseignements entraînera le rejet de son instruction par le service instructeur.
- Toute fiche insuffisamment renseignée, et notamment qui n'établit pas le détail des bâtiments existants de l'exploitation ni n'expose suffisamment le projet agricole sera retournée au demandeur.
- La fiche, dûment datée et signée, est à soumettre à la signature du maire.

Attention

6. DECLARATION SUR L'HONNEUR	
Date : Observations :	Je soussigné, auteur de la demande de PC, certifie exacts les renseignements contenus dans la présente fiche. Date : 21/11/2013 et signature :
7. VISA DU MAIRE, AVIS OU OBSERVATION (cadre réservé à la mairie)	

- Extrait du plan de POS ou PLU (document de zonage), ainsi que extrait du règlement afférent (seul suffit ici l'extrait intitulé "nature de l'occupation du sol" - se rapprocher de la mairie pour leur délivrance)
- Attestation d'affiliation délivrée par la caisse de mutualité sociale
- Extrait Kbis (ou à défaut statuts) pour les sociétés
- Relevé parcellaire d'exploitation MSA
- Plan parcellaire de l'exploitation (plan de situation du terrain où figure le projet par rapport au siège d'exploitation et aux parcelles cultivées qu'il convient de toutes identifier)
- Copie des décisions d'attribution d'aides structurelles publiques, le cas échéant.
- Pour le logement de salariés, attestation(s) d'emploi de salariés au cours des dernières années (antériorité de 5 ans pour les saisonniers, contrat en CDI pour les permanents)
- Pour de l'accueil à la ferme (activité d'agri-tourisme) : Etude soutenant le projet, label, démarche d'adhésion à un réseau...
- Autre (toutes autres pièces pouvant appuyer le projet-à préciser) :

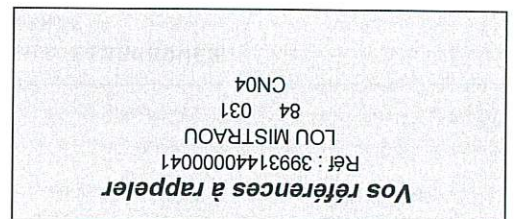
5. Pièces à produire en accompagnement de la présente fiche

(Nota : Dans le cas où l'espace pré-déterminé serait insuffisant pour l'une ou l'autre de ces rubriques, annexer une page papier libre).

La localisation de ce projet est importante pour notre exploitation agricole car cela va nous permettre de regrouper notre production de fruits à un seul endroit. De plus cela nous permet d'abriter mes cultures à proximité de mes machines.

3) Justifier de la nécessité de la localisation du projet pour le fonctionnement de l'exploitation agricole

Avignon, le 29 Avril 2023



LOU MISTRAOU
2001 AV DWIGHT EISENHOWER
84200 CARPENTRAS

Exp. MSA Alpes-Vaucluse - Siège Social 1, Place des Maratchers - CS 60505 84056 AVIGNON CEDEX 9 103457

INFORMATION

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint votre relevé d'exploitation.
Il vous appartient de le vérifier.

Si vous constatez des divergences * nous vous prions de nous adresser une copie du **document** annoté de vos observations.

Afin de régulariser votre dossier, il vous sera nécessaire de joindre, selon le cas échéant, le/les justificatifs suivants :

- bulletin de mutation signé par toutes les personnes concernées,
- attestation ou copie des actes notariés,
- copie du bail,
- copie du contrat de mise à disposition,
- copie du certificat d'arrachage.

Il est de votre responsabilité de nous tenir informés des modifications parcelles qui interviennent au cours de l'année (mutation, cession, acquisition, changements de nature de cultures, etc...)

Les modifications ne peuvent être prises en compte par téléphone. Pour plus de facilités, vous pouvez transmettre vos documents justificatifs sur l'adresse mail du service Exploitants :

exploitant@alpesvaucluse.msa.fr

Par ailleurs, **si vous pratiquez des cultures spécialisées non codifiées dans la colonne « cultures spécialisées », il est impératif de nous retourner votre relevé d'exploitation complet de la culture pratiquée** (selon tableaux ci-dessous).

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos plus cordiales salutations.

La Direction.

* Les informations relatives à l'identification des parcelles, aux groupes de cultures ou aux noms des propriétaires sont de la compétence exclusive des services fiscaux du cadastre et ne peuvent pas être modifiées par nos soins.

**Vous avez besoin d'une assistance dans l'utilisation de votre espace privé,
N'hésitez pas à contacter votre MSA au :
03 20 90 05 00 (appel non surtaxé).**

RENVOIS (1) O = Compte éclairé pour pluri-exploitation (2) M = Métaire D = Faire valeur direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Comptes partiellement non taxés (4) 05 CULT MARAI TUNNELS F

DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub-Fisc	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca	EurosCs	CARACT. MSA	DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE
																		COMPTES PROPRIETAIRES	IDENTIFICATION DES PARCELLES	SUPERFICIE	
84	004	+	00377															LA PETITE	1 550 00	31 931 F	
																		BELLE ILE	7 356 60	67 337 F	
																		GROUPEMENT FONCIER AGRICO	8 906 60	99 268 F	
																		BOUQUET SU	0 119 90	7 16 F	
																		BOUQUET SU	0 570 00	3 425 F	
																		BOUQUET SU	0 573 00	3 442 F	
																		BOUQUET SU	0 496 65	3 836 F	
																		BOUQUET SU	0 186 60	1 436 F	
																		BOUQUET SU	0 122 25	9 45 F	
																		BOUQUET SU	1 277 70	7 671 F	
																		BOUQUET SU	0 658 80	3 953 F	
																		GROUPEMENT FONCIER AGRICO	4 002 20	25 424 F	
																		TERRADOU	0 013 32	2 65 F	05
																		COMMUNE DE CARPENTRAS	0 013 32	2 65 F	
																		L OUVEZE	3 542 20	4 864 44 F	
																		LES COPROPRIETAIRES	3 542 20	4 864 44 F	
																		VERCLOS	4 003 30	5 497 6 F	
																		VERCLOS	0 127 74	1 750 F	
																		VERCLOS	1 167 77	1 603 7 F	
																		VERCLOS	10 852 20	14 903 7 F	
																		DE VICENS DE CAUSANS DIA	5 298 81	7 276 3 F	
																		VERCLOS	10 852 20	14 903 7 F	
																		VERCLOS	10 852 20	14 903 7 F	

situation cadastrale au : 01/01/2023

RELEVÉ D'EXPLOITATION

Vos références à rappeler
 Réf : 3993144000041
 LOU MISTRAOU
 84 031
 CN04

LOU MISTRAOU
 2001 AV DWIGHT EISENHOWER
 84200 CARPENTRAS

103457

Exp: MSA Alpes-Vaucluse - Siège Social 1, Place des Marailleurs - CS 60505 84056 AVIGNON CEDEX 9

Avignon, le 29 Avril 2023



Avignon, le 09/11/2023

ATTESTATION D'AFFILIATION

n° 84_DAP_20231109_826

La Mutualité Sociale Agricole ALPES-VAUCLUSE certifie que :

MR NOUVEAU ERIC

2001 AV DWIGHT EISENHOWER

84200 CARPENTRAS

Numéro de sécurité sociale : 1650684007187

est affilié en qualité de chef d'exploitation à titre principal auprès de notre organisme depuis plus de dix ans.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit, produite par la MSA sous forme dématérialisée dans les conditions de sécurité requises par la loi.

Le Directeur

Si l'organisme pour lequel vous demandez cette attestation requiert la date exacte de votre installation, n'hésitez pas à contacter votre MSA.

PC13 - ATTESTATION PPRI

Je soussigné, Mme Marjorie BOUCHET gérante de l'EURL Agence Marjorie BOUCHET Architecte, atteste que :

- Les équipements sensibles à l'eau tels que coffret électrique seront implantés au-dessus de la côte de référence
- Aucun poste de travail fixe n'est prévu
- Aucun stockage ne sera laissé sur le terrain

Pour rappel : des études hydrauliques ont été réalisées en accord préalable avec la DDT.

Marjorie BOUCHET, gérante de l'EURL Agence Marjorie BOUCHET Architecte.

SCEA LOU MISTRAOU, représenté par M. NOUVEAU.

LOU MISTRAOU
SCEA au capital de 16200 €
2001 AVENUE DWIGHT FISCHHOWGT
84200 CARPENTRAS
RCS 199 114 406
Tél : 04.90.67.39.97 - Fax 04 90 35 60 71

